



## **Liminaire FSU CAPA de promotion à la Hors-classe des professeurs agrégés Mercredi 10 juin**

Cette CAPA se déroule dans des conditions très particulières dans un contexte de crise sanitaire inédite, qui a été l'occasion de mettre en évidence, une fois de plus, l'importance essentielle des services publics et de la Fonction publique dans notre modèle social pour garantir l'accès aux droits sociaux de la population. Cette CAPA de promotion a également une valeur symbolique très forte. En l'absence d'une dynamique globale de revalorisation salariale, élément incontournable de la reconnaissance du travail et des qualifications, la promotion à la Hors-Classe est la principale source de progression de carrière de l'ensemble des enseignant-e-s.

Pour l'avenir, il serait bien dommageable pour la Fonction publique et ses personnels que la loi dite de transformation publique qui a déjà commencé à s'appliquer, continue à l'être et surtout en ce qui concerne les prérogatives des CAP. On en a vu déjà les effets négatifs, les recours contre les décisions de l'administration se multiplient et nombre de personnels, n'ayant plus de représentants vers qui se tourner, se sentent légitimement maltraités et seuls face à leur administration.

Si cette loi de transformation de la Fonction publique avait été en vigueur au moment de la crise sanitaire, cela n'aurait pas permis de s'appuyer sur les représentants des CHSCT, n'aurait pas permis toutes les discussions, y compris contradictoires, que nous avons eues sur les protocoles sanitaires, les plans de continuité puis de reprise d'activité, etc. Bref, heureusement que cette loi, unanimement rejetée et dont nous demandons toujours l'abrogation, n'était pas encore complètement appliquée au moment de cette crise, car elle aurait fragilisé le dialogue social et *in fine* le fonctionnement des services ainsi que l'élaboration et la liste des mesures de protection de la santé de personnels !

Le service public de la santé a naturellement joué un rôle fondamental et l'ensemble de la population - y compris notre Président ! - a perçu son caractère vital et la nécessité de lui permettre de mieux fonctionner. Mais cette crise a également révélé le rôle essentiel du service public d'éducation. Car, au-delà de l'indispensable formation des jeunes, il permet aussi de faire tenir des pans entiers de la société. C'est notamment le cas, mais pas seulement, dans les quartiers les plus défavorisés dans lesquels la grande pauvreté et la précarité explosent. Le service public d'éducation donne un cadre, permet aux jeunes de construire des repères et des apprentissages structurants. L'Ecole est aussi un lieu où les élèves peuvent échanger, se nourrir correctement, rencontrer des personnels de santé, des enseignants, des CPE, des PSYEN, des assistants sociaux, des infirmiers. Nous devons faire entendre que l'Ecole doit pouvoir mieux jouer l'ensemble de ses rôles qui sont essentiels pour l'avenir des jeunes et de la société. Nous devons obtenir aussi que des moyens pour lutter contre les inégalités et les déterminismes sociaux soient déployés.

Renforcer les services publics implique de conforter les agents des services publics. Mais, mieux reconnaître leurs missions implique de les revaloriser. C'est une demande que nous portons depuis des années et que nous renouvelons aujourd'hui.

L'ordre du jour de cette CAPA porte sur l'examen de l'accès à la hors classe des professeur-e-s agrégé-e-s. Dès l'année prochaine, l'administration mènera seule ces opérations ouvrant la porte à la suspicion et à la rupture de confiance qui ne pourront que fragiliser le fonctionnement de nos établissements et les collectifs de travail. A ce jour, il nous semble vraiment que là n'est pas l'urgence, et qu'au contraire, il est plus que jamais nécessaire de renforcer le paritarisme.

Si l'an prochain nous ne sommes plus là pour exercer notre rôle de vérification et de proposition sur les opérations individuelles de carrière de nos collègues, notre éviction sera vécue comme un mépris des personnels et finalement risque fort d'être interprétée comme une peur du débat. La communication ministérielle ne pourra jamais remplacer le dialogue social qui doit se tenir avec les représentants que la profession a élus.

Au sujet de la hors-classe, le nouveau barème permet au maximum un écart de cinq ans entre les collègues : c'est pour le SNES-FSU, une avancée importante ; la pérennité des avis l'est également (même si elle peut poser problème dans quelques situations particulières que nous évoquerons par la suite). La concurrence entre enseignants dans l'accès à la hors-classe a ainsi été très fortement réduite. Le ratio modifié et fixé à 17% et le barème permettent **à toutes et à tous** d'accéder à la hors classe, et d'en atteindre les derniers indices. C'est un acquis que la FSU continuera de défendre !

